

# LA LOCATION DES FILMS À L'AGENCE DU COURT MÉTRAGE

Mode d'emploi de la location des films auprès de l'Agence du court métrage. À la différence d'un distributeur, nous ne pouvons disposer que des copies que les producteurs ou les réalisateurs sont en mesure de nous confier : les quelques règles qui suivent ont pour but d'en garantir la disponibilité.

## ► CHOISIR ET RÉSERVER LES FILMS

Il est essentiel de vous adresser le plus tôt possible à l'un des programmeurs de l'Agence, en tenant compte, le cas échéant, du contenu de votre demande :

**ELSA MASSON** - [e.masson@agencecm.com](mailto:e.masson@agencecm.com) : programmation ponctuelle, le Mois du film documentaire.

**STÉPHANE KAHN** - [s.kahn@agencecm.com](mailto:s.kahn@agencecm.com) : programmation ponctuelle.

**FABRICE MARQUAT** - [f.marquat@agencecm.com](mailto:f.marquat@agencecm.com) : location internationale, programmes complets, la Fête du cinéma d'animation.

Tél : 01 44 69 26 60 - Fax : 01 44 69 26 69

Rendez-vous et visionnage : 74 rue du Rocher - 75008 Paris (M° Villiers ou St Lazare)

Les programmeurs mettent leur connaissance du fonds de l'Agence du court métrage - environ 7000 titres disponibles - au service de votre recherche de films, et peuvent réserver un des postes de consultation vidéo si vous avez la possibilité de vous déplacer dans nos locaux (consultation vidéo uniquement sur rendez-vous).

Une fois que vous avez fait votre sélection, toute demande de disponibilité de copie(s) - 35 mm, 16 mm, vidéo ou numérique - implique l'envoi d'une fiche de réservation (cf. document joint) au programmeur que vous avez contacté, ce qui entraîne la réservation des copies : plus grand sera le délai entre votre commande et la date de projection plus grande sera la disponibilité des copies. Toutefois dans certains cas exceptionnels l'Agence du court métrage peut être mise dans l'obligation de retirer un ou plusieurs titres après leur réservation.

**Important : Il nous est impossible de réserver des copies ou de modifier un bon de commande en deçà d'une semaine avant la date d'envoi des copies.**

**Important : Les 7 000 films, diffusables sur support argentique, inscrits à l'Agence du court métrage ne disposent pour la majorité d'entre eux que d'une unique copie 35 mm de diffusion. Vérifiées systématiquement à chaque retour à notre stock, elles resteront disponibles à la location aussi longtemps que leur état technique respectera les standards de projection. Dans l'intérêt des œuvres et du public nous remercions les opérateurs d'en prendre le plus grand soin.**

## ► TRANSPORT DES COPIES ET STOCK

Vous décidez des dates A/R des copies en accord avec le programmeur de l'Agence du court métrage au moment de la confirmation de votre commande, au plus près des dates de projection. Ces dates et le nom de votre transporteur seront obligatoirement mentionnés sur le bon de commande ainsi que le nom de votre transporteur.

À chaque sortie du stock, toute copie est systématiquement vérifiée dès son retour.

Province : l'Agence peut faire appel à son transporteur pour l'envoi aller des copies, le coût du transport est alors reporté sur votre facture.

**Important : Tout retour tardif de copie(s) peut entraîner l'annulation de programmations ultérieures, il est donc impératif de respecter les dates de transport indiquées sur le bon de commande. En cas d'incidents répétés, l'Agence se réserve le droit de refuser toute nouvelle location au commanditaire concerné.**

Stock de l'Agence : 2 rue de Tocqueville 75017 PARIS

Contact : **FRÉDÉRIC HUGOT**, service technique - [f.hugot@agencecm.com](mailto:f.hugot@agencecm.com)

Tél : 01 42 27 26 00 - Fax : 01 43 80 95 59

## ► DOCUMENTATION :

Vous pouvez obtenir des fiches techniques des films ainsi que des photos - sous forme de fichiers numériques - en vous adressant au service documentation de l'Agence.

Contact : **SOLENE FAUGÈRE** - [s.faugere@agencecm.com](mailto:s.faugere@agencecm.com)

Tél : 01 44 69 26 60 - Fax : 01 44 69 26 69

## ► PAIEMENT

L'envoi des copies est subordonné au retour de notre bon de commande - récapitulatif titre des films, dates, nombre de projections et montants de location - dûment signé par vos soins.

Le paiement s'effectue à réception de la facture, en cas de non paiement l'Agence du court métrage pourra ultérieurement refuser au diffuseur concerné l'accès à ses services.

Contact : **STÉPHANIE CAGNET** - [s.cagnet@agencecm.com](mailto:s.cagnet@agencecm.com)

Tél : 01 44 69 26 60 - Fax : 01 43 80 95 59